

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Le 12 mars 2020 à 9 h 30**  
Bureau de TEQ à Montréal  
(par conférence téléphonique ou en salle)

**Étaient présents :**

Messieurs

José P. Dorais (président du conseil) (bureau de Montréal)  
Mark Winfield (par téléphone)

Mesdames

Luce Asselin (par téléphone)  
Johanne Gélinas (bureau de Montréal)  
Claudia Goulet (par téléphone)  
Eva Lotta Schmidt (par téléphone)  
Mia Homsy (par téléphone)

**Participaient à titre d'invitées de la direction :**

Mesdames

Marie-Claude Bourget (bureau de Québec)  
Suzanne Chiricota (bureau de Québec)  
Dominique Deschênes (bureau de Québec)  
Diane Di Tomasso (bureau de Montréal)

Monsieur

Mathieu Payeur (bureau de Québec)

**Étaient absents :**

Madame

Pauline D'Amboise

Messieurs

Frédéric Barriault  
Richard Carlson

**1- Mot de bienvenue, ouverture de la séance, dénonciation de conflits d'intérêt réel ou apparent et adoption de l'ordre du jour**

Après vérification du quorum, le président du conseil déclare la réunion ouverte à 9 heures 30. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

*Note introductive :*

*Les membres sont invités*

- à identifier tout conflit d'intérêt réel ou apparent eu égard à un dossier traité lors de la présente séance,
- à en informer au préalable le président du conseil, et
- à se retirer lors des délibérations sur ledit sujet.

L'ordre du jour suivant est adopté. À la demande de la présidente-directrice générale, il est convenu de débiter par le point 5 après l'adoption du procès-verbal.

- 1- **Mot de bienvenue, ouverture de la séance, dénonciation de conflits d'intérêt réel ou apparent et adoption de l'ordre du jour** P1  
9 h 30 (5 min)
- 2- **Adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 et suivis** P2  
9 h 35 (15 min)
- 4- **Rapport des comités du conseil** 9 h 50 (15 min)
  - 4.1 Rapport du comité de vérification (Suzanne Chiricota)
  - 4.2 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (Eva Lotta Schmidt)
  - 4.3 Rapport du comité de ressources humaines (Eva Lotta Schmidt)
- 5- **Dossiers pour décision** 10 h 05 (15 min)
  - 5.1 Approbation d'une entente de partenariat avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation P3
  - 5.2 Approbation du projet Inukjuak dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée P4
  - 5.3 Approbation du projet de l'incinérateur de la ville de Québec dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée P5
  - 5.4 Approbation du cadre normatif portant sur un programme : Constitution d'une base de référence P6a, b
- 6- **Dossiers pour information/discussion** 10 h 20 (10 min)
  - 6.1 Réalignement des priorités
  - 6.2 Contrats de services (LGCE) P7
- 7- **Varia**
- 8- **Huis clos** 10 h 30
  - 8.1 Huis clos de la direction
  - 8.2 Huis clos des membres indépendants

*Fin estimée de la réunion : 10 h 45*

## 2- Adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 et suivis

Il est proposé par [REDACTED], appuyée par [REDACTED] d'adopter le procès-verbal tel que soumis.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



#### **4- Rapport des comités du conseil**

##### **4.1 Rapport du comité de vérification (Suzanne Chiricota)**

La présidente du comité, madame Claudia Goulet, a mandaté madame Suzanne Chiricota pour faire le rapport de la dernière séance du comité tenue le 9 mars dernier. Madame Chiricota précise qu'il n'y a eu qu'un seul sujet à l'ordre du jour soit en regard des états financiers 2017-2018, à cette occasion le plan d'action a été présenté au comité et les étapes à venir étaient à la satisfaction de la présidente et des membres du comité.

##### **4.2 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (Eva Lotta Schmidt)**

La présidente du comité, madame Pauline D'Amboise a demandé à madame Eva Lotta Schmidt de présenter le rapport du comité en son absence. Madame Schmidt informe les membres que lors de la dernière séance du comité tenue le 9 mars, madame Gélinas a présenté la nouvelle microstructure de l'organisation ce qui a rassuré le comité puisque cet exercice démontre la bonne gouvernance mise en œuvre chez TEQ.

##### **4.3 Rapport du comité de ressources humaines (Eva Lotta Schmidt)**

Ce point a été traité au rapport du comité de gouvernance et d'éthique.

## 5- Dossiers pour décision

### 5.1 Approbation d'une entente de partenariat avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation

Les membres ont pris connaissance de la fiche synthèse pour décision.

Madame Dominique Deschênes explique brièvement la nature de l'entente avec le MEI qui vise à soutenir des projets de recherche industrielle dans le domaine de l'énergie. Ce programme est complémentaire à Technoclimat de TEQ.

**ATTENDU QUE** le MEI possède déjà, dans le cadre du PSO, un mécanisme établi avec les RSRI pour soutenir des projets de recherche en collaboration avec le milieu;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de TEQ d'utiliser ce mécanisme existant afin de diminuer l'impact sur ses ressources tout en répondant à ses objectifs dans le domaine de la transition énergétique;

**ATTENDU QUE** le 11 juin 2018, la Société a publié le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023 dans lequel une section relative à la chaîne de l'innovation et son financement est présentée. Celle-ci prévoit la poursuite et l'adaptation du soutien gouvernemental à l'innovation énergétique, notamment le soutien aux projets de recherche en collaboration, afin de maximiser les retombées des investissements publics et privés;

**ATTENDU QUE** TEQ dispose d'un budget confirmé de 5,35 M\$ en provenance de la quote-part des distributeurs d'énergie pour le soutien de projets de recherche en collaboration dans le domaine de l'énergie;

**IL EST PROPOSÉ** par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] :

**D'APPROUVER** le financement de 5,2 M\$ au MEI par une entente de partenariat afin que ce dernier soutienne des projets de recherche industrielle selon les priorités en innovation dans le domaine de l'énergie.

Adopté à l'unanimité

Résolution : 2020-03-12-87

### 5.2 Approbation du projet Inukjuak dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée

Les membres ont pris connaissance de la fiche synthèse pour décision.

Monsieur Mathieu Payeur explique brièvement les détails du projet de conversion de systèmes de chauffage à la biénergie des habitations d'Inukjuak. Ce projet vise la conversion du système de chauffage au mazout de 480 unités d'habitation. Le gouvernement fédéral donne une aide financière de 5,3 M\$ ce qui couvre 75% du projet et TEQ est mandaté pour assurer le suivi du projet. Un membre indique qu'il s'agit d'un projet très intéressant et questionne le mode de biénergie. L'électricité produite par une centrale hydroélectrique et la proportion des logements de la communauté alimentée à l'électricité devrait passer de 0% à 80 %.

**ATTENDU QUE** ce projet est en adéquation avec les objectifs de la politique énergétique et du plan directeur en transition, efficacité et innovation énergétiques;

**ATTENDU QUE** ce projet finance la conversion de système de chauffage du mazout vers la biénergie électricité/diésel;

**ATTENDU QUE** ce projet sera financé que dans la mesure où la centrale hydroélectrique sera construite et opérationnelle,

**IL EST PROPOSÉ** par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] :

**D'APPROUVER** ce projet.

Adopté à l'unanimité

Résolution : 2020-03-12-88

### **5.3 Approbation du projet de l'incinérateur de la ville de Québec dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée**

Les membres ont pris connaissance de la fiche synthèse pour décision.

Monsieur Payeur explique brièvement les détails du projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la ville de Québec. Dans le cadre de l'entente, TEQ a comme mandat de proposer des projets, à cet effet nous avons lancé un appel à propositions pour des projets de valorisation des rejets thermiques et le projet de l'incinérateur de Québec a été retenu.

**ATTENDU QUE** ce projet est en adéquation avec les objectifs de la politique énergétique et du plan directeur en transition, efficacité et innovation énergétiques,

**ATTENDU QUE** ce projet finance la valorisation des rejets de vapeur,

**ATTENDU QUE** ce projet a été accepté par le gouvernement fédéral pour obtenir un financement à la hauteur de 40 % des dépenses admissibles, soit 16 952 243 \$, conformément aux paramètres de l'EBI,

**ATTENDU QUE** TEQ souhaite soutenir financièrement ce projet avec une aide financière de 14 152 101 \$ sous réserve d'une décision à venir par le gouvernement du Québec,

**IL EST PROPOSÉ** par [REDACTED], appuyé par [REDACTED] :

**D'APPROUVER** ce projet.

Adopté à l'unanimité

Résolution : 2020-03-12-89

### **5.4 Approbation du cadre normatif portant sur un programme : Constitution d'une base de référence**

Les membres ont pris connaissance du cadre normatif et de la fiche synthèse pour décision. Madame Dominique Deschênes précise que ce programme s'inscrit dans nos objectifs visant l'exemplarité de l'État.

**ATTENDU QUE** le gouvernement a pris des engagements en matière d'exemplarité de l'État touchant la performance énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

**ATTENDU QUE** TEQ est à l'écoute des besoins des institutions publiques à l'égard du respect de ces engagements;

**ATTENDU QU'**un programme d'aide financière est nécessaire pour aider les institutions publiques à constituer une base de référence étoffée, et ce, en vue de réaliser un projet d'efficacité énergétique;

**ATTENDU QUE** le financement de ces aides financières sera assumé par la quote-part;

**ATTENDU QUE** le Plan directeur comporte une mesure qui prévoit faciliter les interventions des institutions publiques en mettant à leur disposition le support pertinent;

**IL EST PROPOSÉ** par [REDACTED], appuyé par madame [REDACTED] :

**D'APPROUVER** le cadre normatif en annexe et qu'il soit en vigueur à compter de son approbation par le Conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

Résolution : 2020-03-12-90

## **6- Dossiers pour information/discussion**

### **6.1 Réalignement des priorités**

Ce point a été traité dans le rapport de la direction.

### **6.2 Contrats de services (LGCÉ)**

Les membres ont pris connaissance de la pièce déposée et prennent acte.

## **7- Varia**

Aucun sujet

## **8- Huis clos**

### **8.1 Huis clos de la direction**

### **8.2 Huis clos des membres indépendants**

*Fin de la réunion : 10 h 15*